



La **Commission Spécialisée en Santé Mentale de Côte d'Or** (CSSM 21) du Conseil Territorial de Santé de Côte d'Or s'est réunie le 11 septembre 2020 à l'amphithéâtre du Centre Hospitalier La Chartreuse. Cette commission de rentrée a été marquée par deux actualités importantes :

- Le partage du [retour d'expérience covid-19](#) sur la santé mentale,
- La signature de la [charte d'engagement des membres de la Commission](#) autour de la réalisation du Projet Territorial de Santé Mentale de Côte-d'Or.

Cette signature acte ainsi la constitution du réseau santé mentale Côte d'Or autour de cette instance de démocratie sanitaire qui se concrétise par des objectifs communs :

- partage d'information,
- contribution aux actions prioritaires du projet,
- promotion des actions santé mentale sur le territoire,
- ou encore la mise en commun de certaines ressources, comme la formation partagée par exemple.

Pour en savoir plus sur la mise en œuvre des actions de la CSSM 21, vous pouvez consulter [notre rubrique dédiée](#) dans laquelle vous retrouverez les différents supports de réunion.



Centre régional de psychotraumatisme Bourgogne – Franche-Comté

Comme nous l'avons évoqué au cours d'une précédente newsletter, cette période de reconfinement est propice à voir ressurgir la question du psycho traumatisme. Face à des situations de violences intra familiales qui s'accroissent dans cette période, il est parfois difficile de cerner la limite entre devoir de signalement et respect du secret professionnel. C'est pourquoi, il nous a semblé intéressant de vous communiquer quelques actualités importantes dans ce domaine :

- [La loi n° 2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales](#) a modifié [l'article 226-14 du code pénal](#), ouvrant la possibilité nouvelle au médecin ou à tout autre professionnel de santé" de porter à la connaissance du procureur de la République une information relative à des violences exercées au sein du couple, lorsqu'il estime "en conscience" que ces violences mettent la vie de la victime majeure en danger "immédiat" et que celle-ci n'est pas en mesure de se protéger "en raison de la contrainte morale résultant de l'emprise exercée par l'auteur des violences". Le médecin ou le professionnel de santé doit alors "s'efforcer d'obtenir l'accord de la victime majeure ou en cas d'impossibilité d'obtenir cet accord, il doit l'informer du signalement fait au procureur de la République".
- [Vade-mecum pour accompagner les professionnels de santé](#) publié par L'Ordre des médecins, avec le ministère de la Justice et la Haute Autorité de Santé et faisant suite Grenelle contre les violences conjugales de 2019 et aux travaux pilotés par le Ministère de la Justice. Il met différentes ressources à la disposition des soignants, dont une fiche de signalement à transmettre au Procureur de la République, ainsi que des informations sur le circuit juridictionnel dudit signalement. Il contient également des outils pratiques pour aider les médecins à évaluer les situations de danger immédiat et d'emprise, grâce à des questionnements et des exemples concrets.
- [Lutte contre les violences intrafamiliales durant le confinement : rappel du dispositif « alerte pharmacie »](#) - 30 octobre 2020
- [Haute Autorité de Santé : des recommandations prévues en 2021 - Note de cadrage « Evaluation et prise en charge des syndromes psychotraumatiques \(enfants et adultes\) »](#)

Des ressources sur le territoire : le Centre référent Régional du Psycho-Traumatisme de Bourgogne Franche-Comté – CRPT- Interview du Pr FRANCOIS PURSELL

Le Pr Irène FRANÇOIS PURSELL, Cheffe du service de médecine légale a coordonné la mise en place du Centre régional du psychotraumatisme Bourgogne—Franche-Comté officialisé en début d'année. Porté par le CHU de Dijon, mais associant de nombreux partenaires, ce dispositif répond à une instruction du ministère des Solidarités et de la Santé de 2018 pour la création de centres spécialisés dans la prise en charge du psychotraumatisme. Il a pour vocation de subvenir aux besoins de patients, enfants, adolescents ou adultes, victimes de violences (familiales, sexuelles, catastrophes, attentats...) ayant entraîné ou étant susceptibles d'entraîner un psychotraumatisme. Cette organisation s'appuie sur les compétences déjà en œuvre au CHU et sur l'ensemble du territoire régional.

- **Comment s'organise le dispositif ?**

L'objectif est de permettre à toute personne victime d'une agression, si elle le nécessite, de bénéficier d'une prise en charge spécifique rapide, qu'elle soit médicale (prise en charge physique et psychique), psychologique, juridique et/ou sociale.

Pour le premier rendez-vous : un courrier du médecin généraliste est souhaité mais non obligatoire.

À l'issue d'un bilan initial un parcours de soin personnalisé sera proposé à chaque patient en lien avec les structures ou associations partenaires. Le dispositif garantit la continuité et la cohérence de chaque parcours de soin.

- **Une journée de lancement s'est tenue le 5 février 2020**

Les personnes présentes sont très demandeuses de formations, d'enrichissement des connaissances et de soutien dans leurs activités cliniques. Une prochaine journée pourrait être consacrée à la diversité des modalités de soins en matière de psychotraumatisme.

- **Le lancement opérationnel courant décembre 2020**

A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'ouverture du centre ressource du psychotraumatisme est proche, l'aménagement des locaux est quasi terminé. Les numéros de téléphone sont en cours d'attribution. Leur diffusion fera l'objet d'une prochaine communication.

- **Quelles sont les prochaines étapes pour le Centre régional du psychotraumatisme Bourgogne-Franche—Comté ?**

Les locaux sont actuellement en cours d'aménagement. Il convient désormais de formaliser les parcours de soin et d'établir les conventions entre les différents partenaires. Des réponses à des problématiques très pragmatiques doivent également être abordées (modalités d'accueil, mise en commun des informations...). Enfin, un travail important de lien est à mener avec les professionnels du territoire.

- **Quelles sont les liens avec le PTSM21 : quel plan d'actions ?**

- ✓ Faire connaître les ressources sur le territoire, s'associer dans le cadre d'un annuaire
- ✓ Créer de livrets d'information, ressources et contacts utiles sur le territoire, à destination des professionnels et des usagers
- ✓ Formaliser des conduites à tenir et d'adressages des victimes d'agressions ou de violences
- ✓ Effectuer des stages croisés et des réunions d'informations

Centre Référent Régional du Psychotraumatisme – CHU Dijon – Pr FRANCOIS PURSELL

Contacts : CHU Dijon – 14 rue Paul Gaffarel – BP 77908 – 21079 Dijon Cedex

Nom du responsable : Pr Irène François

Si besoin, en dehors des horaires d'ouverture, N° d'appel : le 15

Structures associées

- Centre hospitalier régional (CHR) [Chu Dijon Bourgogne](#)
- [#CN2R](#)

A cela s'ajoutent bien sûr les associations et l'ensemble des partenaires intervenant dans le parcours des personnes

Pour aller plus loin

- [Comprendre le psychotrauma et la résilience](#)



Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

La première session de formation aux Premiers Secours en Santé Mentale en côte d'or (PSSM) s'est tenue le 15 et 16 septembre 2020 au Centre Hospitalier La Chartreuse (CHLC).

A l'initiative du [Projet Territorial de Santé Mentale de Côte d'Or](#) (PTSM 21), 10 secouristes sont venus rejoindre les rangs des quelques 1664 déjà formés en France et des 3 millions dans le monde.

Né en 2000 en Australie, cette formation de 2 jours a été adaptée pour la France par l'[INFIPP](#), [Santé Mentale France](#) et l'[UNAFAM](#) afin de continuer la lutte contre la stigmatisation.

En s'appuyant sur un dispositif international déjà existant, et ayant fait ses preuves, dans plus de 25 pays, [Mental Health First Aid](#), l'association PSSM met en place une formation "grand public" de **Premiers Secours en Santé Mentale**, visant à apporter la même visibilité et compréhension au public que les formations de premiers secours "physiques".

Les PSSM constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. **Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue.**

En suivant cette formation, on devient **secouriste en aucun cas soignant**. D'autres groupes seront proposés courant 2021. Ils seront ouverts au plus grand nombre, le but étant de démultiplier cette action sur le territoire.

Pour plus d'informations sur le contenu de cette formation tout public (2 jours) : [consulter le programme](#).

Pour plus de renseignements : <https://pssmfrance.fr/>

Pour en savoir plus, contactez les ambassadeurs PSSM :

- BENETTI Maud-Emilie, Médecin CHU Dijon - maud-emilie.benetti@chu-dijon.fr
- FRELING Jean-Pierre, cadre de santé CH La Chartreuse - jean-pierre.freling@chlcdijon.fr
- GILLA Catherine, infirmière CHU Dijon - catherine.gilla@chu-dijon.fr
- GIRAULT Charlotte, Responsable des Affaires générales, juridiques et Usagers CH La Chartreuse - charlotte.girault@chlcdijon.fr
- LAVILLE Jean-Louis, Président de l'UNAFAM21 - jean-louis.laville@orange.fr
- LETY Christophe, Coordonnateur du PTSM21 - CH La Chartreuse - christophe.lety@chlcdijon.fr
- MERLE Michèle, UNAFAM - michele.merle7@wanadoo.fr
- REYNAL-MERLE Delphine, Coordinatrice du CLSM Franco Basaglia - delphine.reynal-merle@chlcdijon.fr
- ROUAJI Fatima, CCAS Ville de QUETIGNY - frouaji@quetigny.fr
- THOMASSIN Angélique, infirmière CHU Dijon - angelique.thomassin@chu-dijon.fr



Enquête relative à l'impact psychologique du confinement suite à la pandémie COVID 19 sur les personnes âgées en EHPAD

Le risque majeur d'infection grave lié au COVID-19 a conduit à des mesures de confinement drastiques à l'égard des personnes âgées. C'est pourquoi le bureau PTSM de Côte d'Or a souhaité conduire une enquête qui vise à tirer les enseignements nécessaires et proposer un retour sur les mesures les plus adaptées aux personnes âgées accueillies en EHPAD en cas d'un éventuel reconfinement.

Cette enquête a pour objectif de produire des connaissances sur les aménagements institutionnels mis en œuvre au sein des EHPAD pour faire face à cette épidémie, ainsi que les conséquences psychologiques liées aux mesures de confinement (isolement en chambre, mise en quatorzaine, arrêt des visites-famille,...).

Elle est destinée à tout personnel administratif, médical et soignant souhaitant partager son retour d'expérience et pouvant contribuer ainsi à une action collective de **prévention en santé mentale**.

Pour répondre en ligne : [Remplir le questionnaire](#)

Médecins référents de l'enquête :

Dr [Emmanuel DEBOST](#), URPS médecins libéraux – Membre du Bureau PTSM Côte d'Or

Dr [Astrid MURAT](#), gériopsychiatre au CH La Chartreuse Dijon, Responsable de la filière personnes âgées

Dr [Eddy PONA VOY](#), psychiatre au CHU Dijon Bourgogne

Retour du questionnaire : en ligne ou à l'adresse : ptsm21@chlcdijon.fr



Zoom sur... L'EMAS – Une unité d'intervention à domicile en santé mentale



Un dispositif expérimental a été créé sur Dijon Métropole en octobre 2019 : l'EMAS. Cette Equipe Mutualisée Acodège –Sdat a pour mission d'aller à la rencontre des personnes susceptibles de conjuguer des problèmes d'ordres psychiques et sociales, en rupture avec les soins.

L'équipe, composée d'un travailleur social, d'une infirmière et d'une psychologue doit :

- Permettre l'accès aux soins des personnes majeures en non demande, habitant en logement autonome
- Favoriser la continuité des parcours des personnes souffrant de troubles psychiques et éviter les ruptures de prises en charge
- Limiter les hospitalisations, les recours aux situations d'urgence et les soins sous contrainte
- Favoriser les conditions du maintien à domicile
- Assurer le lien entre le social et le médico-psychologique

L'EMAS intervient en soutien à un accompagnement social existant ou auprès des personnes refusant toute proposition d'accompagnement. La recherche de l'adhésion des personnes est au centre des préoccupations de l'équipe.

L'EMAS est financé par 13 organismes (ARS, Etat, Dijon Métropole, 5 communes politiques de la ville, 5 bailleurs sociaux).

Pour tout renseignement votre contact : emas.dijonmetropole@gmail.com

Le centre de ressources documentaire vous conseille...

Les PTSM, « pionniers » du pilier 4 du Ségur



Olivier Véran a parlé des projets territoriaux de santé mentale lors de la première journée du congrès de psychiatrie et neurologie de langue française le 16 septembre à Lille, « les fameux PTSM qui seront mis en œuvre d'ici la fin de l'année et du début d'année 2021, puis des contrats territoriaux de santé mentale qui concrétiseront les engagements ». Il a qualifié ces contrats et ces plans de « pionniers car ils tracent le chemin de l'ambition de [toute] notre politique de santé ». Fédérer les acteurs dans leurs territoires au service des usagers est en effet, a-t-il insisté, « le cœur même des actions [du] pilier 4 du Ségur de la santé. Vu dans *Hospimedia* du 17 septembre 2020.

- [Covid-19 en psychiatrie : le point d'actualités de la conférence nationale des présidents de CME](#)

La recrudescence de l'épidémie COVID-19 sur le territoire national a amené la conférence des présidents de CME de CHS à réactiver le groupe ressource PSY/COVID-19 qu'elle avait installé dès le 24 mars 2020. Publié le 07 Octobre 2020

- [Secret médical et violences au sein du couple](#)

Vade-mecum de la réforme de l'article 226-14 du code pénal - Ministère de la Justice, 2020

- [Reconfinement : l'ANPAA se mobilise pour lutter contre l'isolement des personnes vulnérables](#)

Etude « Les usagers et le confinement » - ANPAA – Sept 2020

- [La santé mentale éprouvée par l'épidémie de Covid-19](#)

L'émergence rapide de la pandémie de Covid-19 et les mesures de contraintes prises pour l'enrayer ont aggravé les troubles de l'anxiété et du sommeil d'une partie de la population. Les états dépressifs, eux, connaissent un regain.

- [L'Unafam publie, son premier baromètre et libère les maux de 45 millions de proches](#)
- [Ressources utiles Covid-19](#)

- **Projets territoriaux de santé mentale : un travail partenarial à souligner - ARS** Publié le 8 octobre 2020

- **Vidéo : Mieux comprendre le Projet territorial de santé mentale (PTSM) dans les territoires**

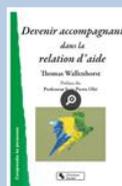
L'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) a publié une vidéo pédagogique de 5 minutes afin de "Mieux comprendre le Projet territorial de santé mentale (PTSM) dans les territoires".

Cette vidéo est à destination du grand public et des acteurs concernés par la santé mentale. Elle vient compléter les outils et méthodes déjà existants. Elle est le fruit de témoignages d'acteurs investis dans les PTSM.

Nouveautés livres :



Thomas Wallenhorst - Connaître et gérer son trouble bipolaire en clair – Ellipses, 2020 – isbn : 978-2340040700



Thomas Wallenhorst – Devenir accompagnant dans la relation d'aide– Ellipses, 2020 – isbn : 978-2367176505

Centre de documentation CHLC – 03.80.42.55.80 / 03.80.42.55.81 - Contact : documentation@chlcdijon.fr

PTSM21

Projet Territorial de Santé Mentale Côte d'Or

Votre contact : ptsm21@chlcdijon.fr